

8^{ème} TOURNOI NATIONAL B PANALOISIRS TENNIS DE TABLE

Article 1 : Le club de Panaloisirs TT de Panazol organise son huitième tournoi National B homologué FFTT N° xxx le samedi 25 mai 2024. Il se déroulera sur 20 tables au gymnase Bernard Delage à Panazol (87). Il est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels FFTT. Les joueurs et joueuses qualifiés pour les finales nationales par classement ne pourront pas participer. Les poussins/poussines ne pourront pas participer aux tableaux séniors.

Article 2 : le tournoi, doté de 2175 euros, comprend les tableaux suivants :

25 mai 2024							
Tableaux	Series	debut matchs	places	Premier	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste
A	5 - 1499	9h00	32	80	40	20	10
B	5-899	9h00	32	50	25	10	
C	5 - 1699	10h30	32	100	50	25	10
D	5- 1099	10h30	32	60	30	10	
E	5 - 999	12h00	32	50	25	10	
F	5- TC	12h00	32	300	150	70	30
G	5-699	13h30	32	40	20	10	
H	5 - 2199	13h30	32	120	60	30	15
I	5 - 1299	15h00	48	70	35	20	
J	Feminin	15h00	12	80	40	20	10

Article 3 : Le nombre de place par tableau est variable (voir tableau ci-dessus). Chaque joueur peut participer à 2 tableaux simultanément, s'ils ne commencent pas à la même heure.

La fin du pointage suivi du tirage au sort aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau sous la direction du juge arbitre Pascal PUTIGNY (JA3) 10 avenue Marx Dormoy 93140 BONDY., assisté du comité d'organisation.

Article 4 : Le premier tour des tableaux se déroulera sous forme de poule de 3 joueurs, les deux premiers étant qualifiés pour le tableau final. Chaque joueur sera tenu d'arbitrer une rencontre de poule.

A l'issue des poules, des matchs de classement sont organisés dans le but de garantir 4 matchs pour chaque joueur dans chaque tableau, exception faite du tableau F.

Article 5 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 6 : Les droits d'engagement sont fixés à 8 euros par tableau, 15 euros pour 2 tableaux.

Les inscriptions seront prises jusqu'au vendredi 24 mai 2024 à 19h par mail (tournoipanazol87@gmail.com), téléphone (06.02.09.91.71 ou 06.82.66.79.02) ou courrier. Pas d'inscription par SMS.

Article 7 : Il n'y aura pas d'interruption du tournoi pendant la journée, une buvette sera à disposition des participants.

Article 8 : La présentation de la licence validée du certificat médical (ou accompagnée du certificat médical si la mention n'est pas portée sur la licence – accès à l'application «FFTT» pour Smartphones Android et IOS) est obligatoire sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi. La tenue sportive réglementaire est également obligatoire. Le matériel utilisé devra être homologué par la FFTT. Les balles plastiques seront fournies par l'organisateur.

Article 9 : Les engagements par courrier accompagnés du règlement (chèque à l'ordre de Panaloisirs) et de la feuille d'inscription devront être envoyés à l'adresse suivante : Didier AUCLAIR, 4 Sourdioux 87400 MOISSANNES.

Article 10 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. Tout litige concernant le tournoi sera tranché par le juge-arbitre et le comité d'organisation.

Article 11 : Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.